

Julien CARREAU
COMMISSAIRE AUX COMPTES



42, avenue des Bénédictins
87 000 LIMOGES

Tél : 05 55 06 22 24
Fax : 05 55 06 22 15

Mail : contact@areyviaudit.fr

ASSOCIATION ALDP

60 Rue Jean Perrin
87 170 ISLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

AREYVIAUDIT

42, Avenue des bénédictins - 87000 – LIMOGES – Tél : 05.55.06.22.24 – Fax : 05.55.06.22.15
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la cour d'Appel de LIMOGES – CRCC LIMOGES

A l'assemblée générale de l'Association ALDP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALDP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur les bases des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les acquisitions d'immobilisation et les subventions d'investissements versées à votre association ont joué un rôle définitif dans l'activité des dernières années. En ce sens, notre audit a consisté en la vérification exhaustive de ces points sur l'année 2022.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport moral et d'activité.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 10 avril 2023.


REYVI AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A.S. AREYVI AUDIT
Pour la SAS AREYVI AUDIT
S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
Julien CARREAU Commissaire aux comptes
42 Avenue des Bénédictins
87000 LIMOGES
Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 17
Mail : contact@areyviaudit.fr

Comptes annuels


REYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES

 S.A.S. AREYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443

 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES

Tél 05 55 06 22 24 Fax 05 55 06 22 15

Bilan actif ALDP

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 411	1 413	-2	386
Immobilisations corporelles				
Terrains	73 000		73 000	73 000
Constructions	665 516	45 797	619 719	658 860
Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 491	5 107	2 384	4 128
Autres immobilisations corporelles	296 660	227 625	69 035	106 019
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	6 710	5 912	798	6 710
Total I	1 050 787	285 853	764 934	849 103
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	3 785		3 785	5 840
Autres créances	13 087		13 087	7 784
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	1 240 056		1 240 056	857 774
Charges constatés d'avance	7 181		7 181	11 496
Total II	1 264 109		1 264 109	882 894
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 314 896	285 853	2 029 044	1 731 998
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Comptes annuels

REYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 S.A.S. AREYVIAUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES
 Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
 Mail : contact@areyviaudit.fr

Bilan passif ALDP

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds propres	-12 253	32 033
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	142 056	104 408
Report à nouveau	-24 491	3 881
Excédent ou déficit de l'exercice	8 511	2 638
Situation nette (sous-total)	113 823	142 959
Total I	113 823	142 959
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	578 253	478 253
Total II	578 253	478 253
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	908 196	856 600
Emprunts et dettes financières diverses	6 673	6 186
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 958	53 820
Dettes fiscales et sociales	255 541	194 180
Autres dettes	41 600	
Total IV	1 336 968	1 110 786
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 029 044	1 731 998
(1) Dont à plus d'un an (a)	857 460	
Dont à moins d'un an (a)	479 508	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels

AREYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 S.A.S AREYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES

Compte de résultat ALDP

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	400	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 794 203	2 428 852
Ressources liées à la générosité du public	3 100	2 520
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	60 090	36 813
Autres produits	5 309	121
Total I	2 863 102	2 468 306
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	629 875	530 480
Impôts, taxes et versements assimilés	154 437	158 711
Salaires et traitements	1 405 614	1 295 479
Charges sociales	457 237	396 987
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	93 772	58 701
Reports en fonds dédiés	100 000	25 000
Autres charges	138	8
Total II	2 841 073	2 465 366
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	22 029	2 940
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 768	967
Total III	1 768	967
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 912	
Intérêts et charges assimilées	9 375	658
Total IV	15 287	658
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-13 518	309

Comptes annuels

AREYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 S.A.S. AREYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES

Compte de résultat ALDP

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	8 511	3 249
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations en capital		612
Total VI		612
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		612
Total des produits (I+III+V)	2 864 871	2 469 273
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 856 360	2 466 636
EXCEDENT OU DEFICIT	8 511	2 638
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

06 22 15
dit.fr

Comptes annuels

Règles et méthodes comptables ALDP

 **AREYVI AUDIT**
COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A.S. AREYVI AUDIT
Commissariat aux Comptes
S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
R.C.S. LIMOGES 844 168 443
42 Avenue des Bénédictins
87000 LIMOGES
Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
Mail : contact@areyviaudit.fr

**Désignation de l'association :
ALDP**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 2 029 044 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 8 511 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels seront arrêtés le 06 avril 2023 par le Conseil d'Administration.

**Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées
et des moyens mis en oeuvre**

Créée en 1995, l'objectif de l'ALDP est de promouvoir en Limousin une approche multidimensionnelle de l'autisme et de la pathologie développementale, en proposant un accompagnement global et coordonné.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables prévues par les textes légaux et réglementaires applicables en France.
Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association applique pour ses établissements et services, le plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés, selon le cadre comptable de l'instruction M22 Bis (publication et arrêté du 10 novembre 2008). La dernière mise à jour découle de l'arrêté du 23 décembre 2019.

Conformément à l'avis du CNC (conseil national de la comptabilité) du 4 mai 2007, les charges à payer au titres des congés payés sont constatées au 31 décembre de l'exercice clos dans les comptes de tous les établissements et services.

La variation des congés payés au compte de résultat n'est cependant pas reprise par les financeurs aux comptes administratifs.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Comptes annuels

Règles et méthodes comptables ALDP

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 **REYVI AUDIT**
COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A.S. AREYVI AUDIT
Commissariat aux Comptes
S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
R.C.S. LIMOGES 844 168 443
42 Avenue des Bénédictins
87000 LIMOGES
Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
Mail : contact@areyviaudit.fr

Comptes annuels

 **AREYVI AUDIT**
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Faits caractéristiques ALDP

S.A.S. AREYVI AUDIT
Commissariat aux Comptes
S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
R.C.S. LIMOGES 844 168 443
42 Avenue des Bénédictins
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
Mail : contact@areyviaudit.fr

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

/ Ségur

Dans le cadre du « Ségur de la santé » le gouvernement a acté une revalorisation salariale pour certains personnels exerçant dans le secteur social et médico-social.

Le coût des revalorisations salariales est pris en charge par les pouvoirs publics via l'octroi de crédit de l'agence régionale de santé.

Autres éléments significatifs

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est valorisée au 31/12/2022 à 48 531€.

Comptes annuels

Notes sur le bilan ALDP


REYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. AREYVIAUDIT

Commissariat aux Comptes

S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros

R.C.S. LIMOGES 844 168 443

42 Avenue des Bénédictins

87000 LIMOGES

Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15

Mail : contact@areyviaudit.fr

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 411			1 411
Immobilisations incorporelles	1 411			1 411
- Terrains	73 000			73 000
- Constructions sur sol propre	657 000			657 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 516			8 516
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 491			7 491
- Installations générales, agencements aménagements divers	35 899			35 899
- Matériel de transport	147 941			147 941
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 305	15 515		112 820
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 027 151	15 515		1 042 666
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 710			6 710
Immobilisations financières	6 710			6 710
ACTIF IMMOBILISE	1 035 272	15 515		1 050 787

Comptes annuels

AREYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 S.A.S. AREYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES
 Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
 areyvi@areyvi.com
 areyvi.com
 areyvi.fr

Notes sur le bilan ALDP

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 515		15 515
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 515		15 515
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Comptes annuels


REYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES

 S.A.S. REYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES

 Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
 reyvi.audit.fr

Notes sur le bilan ALDP

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 025	388		1 413
Immobilisations incorporelles	1 025	388		1 413
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 952	37 438		41 390
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 703	1 703		4 407
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 364	1 743		5 107
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 624	6 632		19 256
- Matériel de transport	103 554	25 375		128 928
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 947	20 493		79 440
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	185 144	93 384		278 528
ACTIF IMMOBILISE	186 169	93 772		279 941

Comptes annuels

AREYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 S.A.S. AREYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES
 Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
 Mail : contact@areyviaudit.fr

Notes sur le bilan ALDP

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 30 763 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 710		6 710
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 785	3 785	
Autres	13 087	13 087	
Charges constatées d'avance	7 181	7 181	
Total	30 763	24 053	6 710
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Rabais, remises, ristournes à obtenir	510
PRODUITS A RECEVOIR / DEB.CRE.	2 000
Total	2 510

Comptes annuels


REYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES

 S.A.S. AREYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 44 168 443

 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES
 Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
 Mail : contact@areyviaudit.fr

Notes sur le bilan ALDP

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re	32 033			44 286	-12 253
Ecart de réévaluation					
Réserves	104 408		37 648	-1	142 056
Report à Nouveau	3 881	-3 880	-21 526	2 966	-24 491
Excédent ou déficit de l'exercice	2 638	-2 638	8 511		8 511
Situation nette	142 959	-6 518	24 633	47 252	113 823
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	142 959	-6 518	24 633	47 252	113 823

Les établissements de santé et médico-sociaux, placés sous contrôle de financeurs publics en vertu de modes de financements réglementés, doivent distinguer les éléments qui composent leurs fonds propres définitivement acquis de ceux qui sont susceptibles d'être repris en application des règles attachées à la tarification dont ils relèvent.

L'ARS a notifié le 01 décembre 2022 l'affectation du résultat 2020 du SESSAD Jeune. Le résultat à affecter est de 75 295.54€.

Il est affecté à hauteur de 37 647€ à la réduction de charge d'exploitation et 37 648.54€ en réserve de compensation des déficits.

Concernant l'affectation du résultat 2020 du SESSAD 6+ PCPE23 nous sommes toujours dans l'attente de l'affectation du résultat de -24 163.89€

Comptes annuels

Notes sur le bilan ALDP


AREYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES

 S.A.S. AREYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES
 Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
 Mail : contact@areyviaudit.fr

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 336 968 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	908 196	50 736	184 400	673 060
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	6 673	6 673		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 958	124 958		
Dettes fiscales et sociales	255 541	255 541		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	41 600	41 600		
Produits constatés d'avance				
Total	1 336 968	479 508	184 400	673 060
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	94 300			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	42 704			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACT. NON PARVENUES	62 063
Intérêts courus sur emprunts	487
DETTES PROV. CONGES A PAYER	92 827
CHARGES SOC./CONGES A PAYER	30 169
CHARGES FISCALE S/ CP	6 498
Total	192 044

Comptes annuels

Notes sur le bilan ALDP

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7 181		
Total	7 181		

 **AREYVI AUDIT**
COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A.S. AREYVI AUDIT
Commissariat aux Comptes
S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
R.C.S. LIMOGES 844 168 443
42 Avenue des Bénédictins
87000 LIMOGES
Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
Mail : contact@areyviaudit.fr

Comptes annuels

Notes sur le compte de résultat ALDP

 **REYVI AUDIT**
 COMMISSARIAT AUX COMPTES
 S.A.S. AREYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES
 Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
 Mail : contact@areyviaudit.fr

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 3 720 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitationConcours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics					2 783 903	2 783 903
Subventions d'exploitation					10 300	10 300
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						2 794 203

Comptes annuels


REYVI AUDIT
 COMMISSARIAT AUX COMPTES

 S.A.S. ARÉYVI AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 S.A.S. AU CAPITAL DE 10 000 euros
 R.C.S. LIMOGES 844 168 443
 42 Avenue des Bénédictins
 87000 LIMOGES
 Tél. 05 55 06 22 24 - Fax 05 55 06 22 15
 Mail : contact@areyviaudit.fr

Autres informations ALDP

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Fds déd exploi PCPE 2017	75 421	75 421				75 421	
Fds déd exploi PCPE 2019	30 036	30 036				30 036	
Fds déd expl JEUNE 2019	217 796	217 796				217 796	
Fds déd invest JEUNE 2020	130 000	130 000				130 000	
Fds déd invest 2021	25 000	25 000				25 000	
Fds déd invest 2022					100 000	100 000	
Sous total	478 253	478 253			100 000	578 253	
Sous total							
TOTAL	478 253	478 253			100 000	578 253	